

L'Opinion, 31 juillet 2021

Depuis 2014, sénateurs, députés
ou eurodéputés ne peuvent plus être
élus maire ou adjoint au maire

Vers un retour du cumul des mandats ?

Radio Nostalgie

Le président du groupe Union centriste au Sénat, Hervé Marseille, a déposé mardi une proposition de loi organique rétablissant la possibilité de cumuler un mandat de parlementaire avec celui de maire d'une commune de moins de 10 000 habitants.

Nathalie Segaines

ET REVOILÀ LE CUMUL DES MANDATS ! Chassé par la porte en 2014, il revient par la fenêtre sept ans plus tard. Le président du groupe Union centriste (UC) au Sénat, Hervé Marseille, a déposé mardi une proposition de loi organique « favorisant l'implantation locale des parlementaires ».

Le sénateur des Hauts-de-Seine, ancien maire de Meudon, veut rétablir la possibilité pour un parlementaire national et européen d'être également maire (ou adjoint) d'une ville de moins de 10 000 habitants (soit 97% des communes de France), tout en interdisant le cumul d'indemnités attachées à ces fonctions avec son indemnité parlementaire.

Le sujet est revenu dans les discussions à la faveur des élections régionales et départementales. L'abstention record (plus de 65%) a fait l'objet de plusieurs études. « L'éloignement de

l'électeur par rapport à l'élu est apparu comme l'une des raisons de cette abstention, note Hervé Marseille. Le lien s'est distendu entre les parlementaires et les électeurs, car ils sont de moins en moins au contact ». Pour l'élu centriste, l'interdiction du cumul contribue par ailleurs à affaiblir le parlement par rapport à l'exécutif. « Quand vous aviez un sénateur-maire de Lyon ou de Marseille, il faisait contrepoids au gouvernement », argue-t-il. Débarrassé des barons locaux depuis 2017, l'exécutif aurait gagné en marges de manœuvre. Le cumul fait donc son retour non plus comme une résurgence de l'ancien monde, mais comme une arme de lutte contre l'abstention et comme outil de rééquilibrage des pouvoirs. C.Q.F.D.

Evolution. La petite musique des partisans du cumul des mandats se fait entendre depuis plus de deux ans déjà. En janvier 2019, lors de son premier « grand débat » consécutif aux Gilets jaunes, Emmanuel Macron, dont la majorité « hors sol » n'avait rien vu venir de ce mouvement social, s'interrogeait sur la pertinence du non-cumul. « Faut-il permettre au législateur de ravoir des mandats locaux, en tout cas dans une certaine proportion, sans être dans des exécutifs de premier plan ? Peut-